

FORMULAIRE DE DEMANDE DE MUTATION

N° d'inscription :	A insérer dans le registre des demandes de mutations prioritaires ou dans le registre des demandes de mutations non prioritaires
------------------------------------	---

Coordonnées et composition du ménage

CANDIDAT	CONJOINT OU COHABITANT
Nom :	Nom :
Prénom :	Prénom :
Sexe : masculin féminin	Sexe : masculin féminin
Date de naissance : / /	Date de naissance : / /
Lieu de naissance :	Lieu de naissance :
Etat civil (1) :	Etat civil (1) :
Nationalité (2) :	Nationalité (2) :
N° Registre National :	N° Registre National :
Profession (3) :	Profession (3) :
Handicapé : OUI NON	Handicapé : OUI NON
Téléphone :	Téléphone :
E-mail :	E-mail :
Adresse : Rue	Adresse : Rue
N°..... - Code postal :	N°..... - Code postal :
Localité : Pays :	Localité : Pays :
Date de domiciliation :	Date de domiciliation :

Membres faisant partie du ménage (ne plus reprendre le candidat et le conjoint ou cohabitant)

1	<u>NOM & PRENOM</u> :	<u>Sexe</u> :	<u>Lien de parenté</u> :	<u>N° Registre National</u> :	<u>Handicapé</u> :
	M	Enfant à charge	OUI
	F	Enfant hébergé	<u>Commune du domicile</u> :	NON
	<u>Date de naissance</u> :	<u>Profession (3)</u>	Ascendant	<u>Date de domiciliation</u> : / /
.....	Autre			

2	<u>NOM & PRENOM</u> :	<u>Sexe</u> :	<u>Lien de parenté</u> :	<u>N° Registre National</u> :	<u>Handicapé</u> :
	M	Enfant à charge	OUI
	F	Enfant hébergé	<u>Commune du domicile</u> :	NON
	<u>Date de naissance</u> :	<u>Profession (3)</u>	Ascendant	<u>Date de domiciliation</u> : / /
.....	Autre			

3	<u>NOM & PRENOM</u> :	<u>Sexe</u> :	<u>Lien de parenté</u> :	<u>N° Registre National</u> :	<u>Handicapé</u> :
	M	Enfant à charge	OUI
	F	Enfant hébergé	<u>Commune du domicile</u> :	NON
	<u>Date de naissance</u> :	<u>Profession (3)</u>	Ascendant	<u>Date de domiciliation</u> : / /
.....	Autre			

4	<u>NOM & PRENOM</u> :	<u>Sexe</u> :	<u>Lien de parenté</u> :	<u>N° Registre National</u> :	<u>Handicapé</u> :
	M	Enfant à charge	OUI
	F	Enfant hébergé	<u>Commune du domicile</u> :	NON
	<u>Date de naissance</u> :	<u>Profession (3)</u>	Ascendant	<u>Date de domiciliation</u> : / /
.....	Autre			

5	NOM & PRENOM :	Sexe : M F	Lien de parenté : Enfant à charge Enfant hébergé Ascendant Autre	N° Registre National : Commune du domicile : Date de domiciliation : / /	Handicapé : OUI NON
	Date de naissance :	Profession (3)			

6	NOM & PRENOM :	Sexe : M F	Lien de parenté : Enfant à charge Enfant hébergé Ascendant Autre	N° Registre National : Commune du domicile : Date de domiciliation : / /	Handicapé : OUI NON
	Date de naissance :	Profession (3)			

Pour les femmes enceintes :	Date prévue pour l'accouchement (mois/année) : /
-----------------------------	---

Raisons de la demande :

1.	mutation introduite pour sous-occupation du logement;	Oui / Non
2.	mutation introduite en vue d'obtenir un logement proportionné, à l'exception des points 1 - 3 & 5;	Oui / Non
3.	mutation introduite en vue de quitter un logement non proportionné attribué sur la base d'une dérogation accordée conformément à l'article 1er, 15°, alinéa 3 a) et b) et occupé depuis au moins trois ans;	Oui / Non
4.	Mutation introduite pour convenances personnes ou en raison des revenus du ménage;	Oui / Non
5.	Mutation introduite afin d'obtenir un logement deux chambres en application de l'article 1er, alinéa 1er, c)	Oui / Non

Le logement réglementairement proportionné à la composition familiale comporte (4) :

1 chambre	2 chambres	3 chambres	4 chambres	5 chambres
Ce logement doit être adapté (Pour personne à mobilité réduite) (5)			OUI	NON

Le logement actuellement attribué

1 chambre	2 chambres	3 chambres	4 chambres	5 chambres
Dérogation:	Dérogation:	Dérogation:	Dérogation:	Dérogation:
Logement adapté			OUI	NON

Voies de recours (6) :

Le candidat locataire qui s'estime lésé par une décision de la société peut introduire une réclamation au siège de celle-ci, par envoi recommandé, dans les 30 jours qui suivent la notification de la décision.

A défaut de réponse dans les 30 jours de la réclamation ou en cas de réclamation rejetée, le candidat locataire peut introduire un recours, par envoi recommandé, auprès de la Chambre de recours dont le siège est situé à la Société wallonne du Logement, rue de l'Ecluse, 21 à 6000 Charleroi.

Il est également possible, pour le candidat locataire, d'adresser une réclamation individuelle auprès du Médiateur de la Région wallonne à l'adresse suivante : rue Lucien Namèche, 54 à 5000 Namur.

Fait à Nivelles, le

Signature(s) du(des) candidat(s) précédée(s) de la mention "lu et approuvé"

Ainsi qu'il est prévu par la loi sur la protection de la vie privée, les données à caractère personnel communiquées dans le cadre de la présente candidature et du bail sont traitées à des fins de maintenance des fichiers des candidats. Le candidat marque son accord pour que ces données soient communiquées aux autres sociétés gestionnaires des Communes sur lesquelles il a posé un choix.

Le responsable du traitement est la scrl des Habitations sociales du Roman Païs, dont le siège est à Nivelles, allée des Aubépines, 2

Vous avez le droit de consulter et de faire corriger les renseignements communiqués comme prévu par la loi du 8 décembre 1992 sur la protection de la vie privée. Il vous appartient de nous communiquer tout élément susceptible de modifier votre dossier de candidature sous peine d'être radié si les informations en notre possession s'avèrent incorrectes ou incomplètes.

Signification des renvois avec références, selon la rubrique, au Code Wallon du Logement et à l'Arrêté du Gouvernement wallon relatif à la location des logements sociaux gérés par la Société wallonne du Logement ou par les sociétés de logement de service public.

(1) indiquer :	<p>C pour la personne célibataire M pour la personne mariée ou la personne cohabitante D pour la personne divorcée S pour la personne séparée V pour la personne veuve</p>
(2) indiquer :	<p>B pour les ressortissants belges U pour les ressortissants de l'Union européenne autres que belges A pour les autres ressortissants</p>
(3) indiquer :	<p>S s'il s'agit d'un salarié I s'il s'agit d'un indépendant C s'il s'agit d'une personne percevant des allocations de chômage P s'il s'agit d'une personne pensionnée MU s'il s'agit d'une personne percevant des revenus de sa mutuelle ou assimilés MI s'il s'agit d'une personne percevant le revenu d'intégration sociale</p>
(4) :	<p>Arrêté du Gouvernement wallon du 6 septembre 2007 organisant la location des logements gérés par la Société wallonne du Logement ou par les sociétés de logement de service public, article 1^{er}, 15°</p>
(5) :	<p>Code wallon du Logement, article 1^{er}, 16° : logement dont la configuration permet une occupation adéquate par un ménage en raison du handicap d'un de ses membres conformément aux critères fixés par le Gouvernement</p>
(6) :	<p>Arrêté du Gouvernement wallon du 6 septembre 2007 organisant la location des logements gérés par la Société wallonne du Logement ou par les sociétés de logement de service public, articles 7 à 11</p>